



HAL
open science

Le doctorat par le projet en études patrimoniales

Christian Hottin, Françoise Janin, Christelle Ventura

► **To cite this version:**

Christian Hottin, Françoise Janin, Christelle Ventura. Le doctorat par le projet en études patrimoniales. *La Gazette des Archives*, 2020, 257 (1), pp.63-78. 10.3406/gazar.2020.5937. hal-04862004

HAL Id: hal-04862004

<https://hal.science/hal-04862004v1>

Submitted on 2 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le doctorat par le projet en études patrimoniales : une voie nouvelle pour la recherche en archivistique ?

Christian Hottin, Françoise Janin, Christelle Ventura

Résumé

En 2018 a été créé au sein de l'École universitaire de recherche humanités, création, patrimoine (PSGS-HCH) un doctorat par le projet qui comporte notamment un domaine en études patrimoniales. Partant d'une mise en perspective de l'histoire de l'archivistique en France, notamment dans ses rapports à la science historique, et après avoir exposé le dispositif du doctorat par le projet, nous nous proposons d'envisager ici les possibles applications de cette nouvelle forme de recherche à la pratique archivistique. Le doctorat par le projet est tout à la fois ancré dans la pratique – professionnelle, en l'occurrence – et centré sur une approche réflexive de cette pratique. Il vise à produire des connaissances grâce à un aller-retour constant entre pratique et réflexion. Depuis 2018, neuf thèses en études patrimoniales ou conservation-restauration du patrimoine ont été engagées, notamment dans les domaines des musées ou de l'archéologie. À partir de différents exemples sont ici explorées les possibilités d'application de cette méthode dans le contexte du métier d'archiviste.

Citer ce document / Cite this document :

Hottin Christian, Janin Françoise, Ventura Christelle. Le doctorat par le projet en études patrimoniales : une voie nouvelle pour la recherche en archivistique ?. In: La Gazette des archives, n°257, 2020-1. L'archivistique, objet de recherche ? Explorations en France et à l'international. pp. 63-78;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2020.5937>;

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2020_num_257_1_5937;

Fichier pdf généré le 08/12/2023

Le doctorat par le projet en études patrimoniales : une voie nouvelle pour la recherche en archivistique ?

Christian HOTTIN

Françoise JANIN

Christelle VENTURA

Introduction

Aux étudiants qui souhaitent s'engager dans un métier d'archives, nous recommandons généralement de s'orienter vers des études d'histoire. De fait, lorsqu'ils arrivent en master, les apprentis archivistes ont très souvent suivi un cursus d'histoire, qui leur a parfois permis, de manière très superficielle, un premier contact avec les archives. La plupart du temps, ils auront ainsi fait connaissance des archives par leur propre expérience de jeunes historiens – ou parfois par le regard d'autres historiens. Ils auront découvert dans l'*Abrégé d'archivistique* ce qu'est la pratique archivistique, suivi des cours de description, de droit ou de *records management*, effectué des stages dans des services d'archives. En fin de master, ils auront un excellent niveau et seront dès lors de jeunes archivistes. Sans nul doute, cependant, ils auront peiné à voir en l'archivistique une science en construction – il est vrai que la discipline est jeune, à peine éclosée, et que les parcours doctoraux, et partant les docteurs en archivistique, sont encore rares.

Créé il y a deux ans, le doctorat par le projet en « études patrimoniales » représente, selon nous, une voie originale pour développer l'archivistique, ainsi qu'une chance, pour les archivistes, de se saisir de leur propre discipline et de la dégager du lien lancinant qu'elle entretient avec l'histoire. Nous entendons exposer ici ce qu'est le doctorat par le projet, en soulignant notamment la

nouveauté de la démarche, qui lie pratique quotidienne et observation scientifique. Nous souhaitons enfin proposer quelques pistes de recherche, qui montreront, nous l'espérons, que le doctorat par le projet est l'occasion rêvée de permettre aux archivistes de penser et de construire l'archivistique tout en archivant¹.

Recherche et histoire, pratique et archivistique : rappel historique et enjeux contemporains

Jusque dans les années 1980 et l'apparition des premières formations universitaires, l'histoire de l'archivistique en France s'est très largement confondue avec l'histoire d'une institution, l'École nationale des chartes, qui a très tôt étroitement associé formation scientifique au métier d'historien et exercice d'une activité professionnelle.

Les réformes de l'école intervenues entre 1846 et 1850 ont posé les bases de cette alliance, une alliance dont les termes n'ont jamais été fondamentalement remis en cause, bien que l'École nationale des chartes ait perdu quelque temps son rôle d'école professionnalisante au début des années 1990, avec la création de l'École nationale du patrimoine (ENP) comme école d'application des conservateurs du patrimoine, et avant le développement de son offre de masters dans les années 2000. On connaît les termes de cette alliance. D'une part, l'ordonnance du 31 décembre 1846 instaure le régime de la thèse, solide travail de recherche historique, comme sanction des études, preuve de l'assimilation des enseignements reçus et condition de l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe. D'autre part, le décret du 4 février 1850 réserve les postes d'archiviste départemental aux archivistes paléographes². Le monopole des chartistes pour l'accès au métier de conservateur d'archives a duré pour ainsi dire autant que le monopole de l'École nationale des chartes dans la formation des archivistes professionnels : le premier a largement perduré après 1990 et la naissance de l'ENP grâce à un concours externe réservé aux

¹ Ce travail a bénéficié du soutien de l'École universitaire de recherche humanités, création, patrimoine (PSGS-HCH), investissement d'avenir ANR-17-EURE-0021.

² Par le décret du 14 mai 1887 leur sont réservées toutes les places d'archiviste aux Archives nationales.

chartistes, qui n'a pris fin que dans les années 2000. Le second n'a décliné qu'à partir des années 1980, avec la création des premières formations universitaires, à Mulhouse et à Angers.

Ce monopole de près d'un siècle et demi a largement contribué à configurer la réflexion archivistique dans notre pays. Il a donné des générations de fonctionnaires qui ont été tout à la fois des historiens et des archivistes, parfois des historiens exerçant en outre le métier d'archiviste, parfois des archivistes ayant par ailleurs une formation initiale d'historien. Cette école a largement contribué à la constitution de l'histoire en tant que science, en même temps qu'elle posait les bases d'une pratique archivistique très solide, qui a durablement rayonné à travers le monde (le succès du stage technique international mis en place en 1951 en atteste). Ce positionnement spécifique d'une formation au métier d'archiviste ancrée dans un établissement extérieur à l'université, voué à la formation de fonctionnaires et dispensant des enseignements largement axés autour des sciences historiques, a toutefois eu des conséquences non négligeables sur le développement de la discipline archivistique en France.

D'une part, l'archivistique est restée fondamentalement envisagée comme une pratique, orientée vers un but, pratique venant après un apprentissage scientifique dont l'histoire constituait le fondement. Son enseignement est demeuré étroitement associé à celui de l'histoire des institutions (notamment celles de la période contemporaine). Cette relation de subordination a largement contribué à structurer la place et les usages des deux disciplines dans le travail intellectuel des archivistes. Si l'exercice de l'histoire relève dès lors indiscutablement de l'activité scientifique, et présente indubitablement un caractère spéculatif et prospectif, celui de l'archivistique s'inscrit en revanche de plain-pied dans le champ de l'activité professionnelle, il poursuit des visées organisationnelles et se veut volontiers normatif et prescriptif.

D'autre part, l'ensemble de ces réflexions se développant principalement dans un établissement d'enseignement supérieur étranger à l'université, il en a découlé pour les travaux menés dans les deux disciplines des destinées académiques profondément différentes. Si les travaux historiques, sanctionnés par une thèse (certes différente de la thèse de doctorat) ont aisément trouvé leur prolongement dans les circuits classiques de la recherche académique (revues savantes, séminaires, colloques, etc.), les bases de l'archivistique enseignées à l'école sont en revanche venues nourrir et fortement structurer les littératures tant professionnelles (notamment via *La Gazette des archives*)

qu'institutionnelles (sous ces deux formes différentes mais complémentaires de la prescription d'une part des textes réglementaires – circulaires – et d'autre part des ouvrages collectifs tels que le *Manuel*¹ ou la *Pratique*²).

Aussi, si intéressantes et pertinentes qu'elles fussent, les réflexions archivistiques ont longtemps échappé aux formes spécifiquement académiques du débat intellectuel, qu'il s'agisse du séminaire de recherche ou de la thèse (dont le séminaire n'est autre que le lieu d'incubation collective). En outre, considérations tirées de la pratique, elles sont longtemps demeurées attachées à venir en retour nourrir celle-ci dans un but également pratique, qu'il s'agisse de la qualité du service public, ou, plus récemment, de la recherche d'efficacité organisationnelle. Ce positionnement particulier a pu être sources de questionnements et d'incertitudes, mais aussi d'une certaine quête de légitimité, comme en témoigne le titre du colloque organisé conjointement en 2003 par l'Association des archivistes français et l'École nationale des chartes : « L'archivistique est-elle une science ? »³. Dans un contexte de production des savoirs marquée de manière séculaire par une dichotomie entre pratique et recherche, histoire et archivistique, travaux académiques et littérature professionnelle, les réponses apportées, sous les ors de la salle Louis Liard de la Sorbonne, n'allaient pas de soi.

Quoi qu'on en dise, nous pensons que cette double dichotomie entre histoire et archivistique ainsi qu'entre science et pratique demeure profondément structurante, aujourd'hui encore, dans les pratiques de la profession. Elle est d'autant plus frappante que les sciences sociales ont depuis plus de vingt ans porté sur les archives un regard nouveau, qu'il s'agisse des historiens les considérant comme un objet de recherche en soi, et non comme une simple source en vue de l'écriture de l'histoire⁴, ou des ethnologues, à la suite de

¹ *Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France*, Direction des Archives de France, 1970.

² FAVIER Jean et NEIRINCK Danièle (dir.), *La pratique archivistique française*, Direction des Archives de France, 1993.

³ Voir les références du colloque : « L'archivistique est-elle une science ? », journées d'étude organisées par l'École nationale des chartes et l'Association des archivistes français, Paris, Sorbonne, 30 et 31 janvier 2003.

⁴ Voir à ce propos notamment les travaux de Philippe Artières. Cet intérêt des historiens pour les archives ne va pas toujours en revanche, jusqu'à prendre à bras-le-corps la question de la place de l'archivistique institutionnelle. Il est frappant de constater, par exemple, que celle-ci n'occupe qu'une place des plus marginales dans le livre plusieurs fois réédité et par ailleurs fort complet de Sophie Cœuré et Vincent Duclert consacré aux Archives. CŒURE (Sophie) et DUCLERT (Vincent), *Les archives*, 3^e éd., La Découverte, coll. « Repères Histoire », 2019.

recherches pionnières de Valérie Feschet¹. Plus récemment, les travaux d'Anne Both² ont permis de comprendre le fonctionnement de l'institution archivistique au prisme de l'ethnographie. L'ouvrage a fait débat dans la profession. Il a parfois été critiqué, il a permis également l'émergence d'une représentation du métier construite par mise à distance de la pratique, à travers le livre d'Édouard Bouyé³. Elle doit en outre être considérée en prenant en compte le rôle essentiel mais complexe joué depuis plus de trente ans par le développement des formations universitaires en archivistique. D'abord reconnues au niveau de la maîtrise (bac+4), puis du DESS (bac+5) elles ont grandement contribué à la professionnalisation du métier d'archiviste. Elles ont tout autant – au moins dans un premier temps – profondément renforcé le caractère pratique de l'archivistique française, l'insertion dans la vie active sur des postes d'archivistes opérationnels étant le but avant tout recherché, et non le développement d'une recherche en archivistique autonome. Il faut souligner, du reste, la place première et toujours importante – sinon prépondérante – qu'ont tenue et que tiennent les praticiens ou anciens praticiens dans la conception et le pilotage de ces formations. Reste que, dans un second temps, cette insertion de l'archivistique dans le cadre universitaire a permis, notamment à l'université d'Angers, son académisation, avec le doctorat⁴, et, surtout, l'émergence de problématiques de recherche autonomes, puisque dissociées de la quête d'applications immédiates dans le terrain de la vie professionnelle⁵. Ce gain épistémologique incontestable s'est fait, il faut le noter, dans un contexte de relative mise à distance de la pratique.

¹ FESCHET (Valérie), *Les papiers de famille. Une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et dans sentiments en Provence alpine*, Presses de l'université de Provence, 1998.

² BOTH (Anne), *Le Sens du temps. Le quotidien d'un service d'archives départementales*, Anacharsis, 2017, coll. « Les ethnographiques ».

³ BOUYE (Édouard), *L'Archiviste dans la cité ou le ver luisant*, Éditions universitaires de Dijon, 2017, coll. « Essais ».

⁴ Il est à noter que l'École nationale des chartes a également emprunté cette voie par la suite, avec la thèse de Marie Ranquet sur la communicabilité des archives. RANQUET (Marie), *L'accès aux archives publiques en France. Le droit et la pratique vus par les archivistes depuis 1979*, thèse de doctorat en histoire moderne et contemporaine, sous la direction de Christine Nougaret, École nationale des chartes, soutenue en 2016 [theses.fr/s69689].

⁵ Voir l'ensemble des travaux menés par Bénédicte Grailles et Patrice Marcilloux, et notamment : GRAILLES (Bénédicte), MARCILLOUX (Patrice), NEVEU (Patrice) et SARRAZIN (Véronique) (dir.), *Classer les archives et les bibliothèques. Mises en ordre et raison classificatoire*, Presses universitaires de Rennes, 2015.

En forçant un peu le trait, on aurait eu, s'agissant de l'archivistique, tout d'abord et pendant fort longtemps, la pratique (avec toute la richesse de ses situations) sans la science, puis, mais depuis quelques années seulement, la science, mais au prix d'une certaine dissociation de la pratique, nécessaire conséquence du processus d'académisation de la discipline. Sans rien ôter aux mérites de cette approche nouvelle, la question mérite d'être posée de savoir si une tierce voie peut exister, celle d'une coexistence entre pratique, démarche scientifique et attitude réflexive, à l'image de ce qu'ont proposé Yann Potin et Clothilde Roullier¹. Cette tierce voie, nous souhaitons en outre en promouvoir l'approfondissement dans le cadre structurant que seule offre la recherche académique : dans le propos qui nous occupe présentement, cette question recouvre celle de l'éventuelle application à l'archivistique des nouvelles formes de parcours doctoral qui se développent en France aujourd'hui², et tout particulièrement de la place qui peut être celle de l'archivistique dans le dispositif du doctorat par le projet.

Le doctorat par le projet : genèse, principes et mise en œuvre

En février 2017 fut lancé le premier appel à projets pour la constitution d'écoles universitaires de recherche (EUR), dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA3). Cette action a pour objectif d'accompagner les universités dans le renforcement de l'attractivité internationale de leur recherche et de leurs formations dans des domaines scientifiques spécifiques en associant laboratoires de recherche et formations au niveau master et doctorat. Ce premier appel a recueilli cent quatre-vingt-quinze candidatures et la sélection de vingt-neuf projets pour un montant total de 216 millions d'euros.

¹ On peut citer ici le texte de Yann Potin et Clothilde Roullier dans leur invitation à une approche ouverte et ethnographique des archives : « Il s'agit d'interroger tous les actes automatiques, réflexes conditionnés et autres manières de saisir, poser, déposer, remettre en ordre, rejeter, déplier, désagrafer, décaler, enlever, le ou les dossiers, la ou les chemises, le ou les documents, soit tous les gestes qui accompagnent en silence toute opération de classement matériel d'archives ». POTIN (Yann) et ROULLIER (Clothilde), « L'archivistique est-elle une science expérimentale ? », actes du 8^e colloque du groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA), université de Montréal, 2018, à paraître en 2020. Nous remercions Yann Potin pour la communication du manuscrit de sa communication avec Clothilde Roullier.

² Nous pensons ici que cette question pourrait également se poser, par exemple, pour le doctorat sur travaux proposé par l'École nationale des chartes dans le cadre de la ComUE PSL.

Dans ce contexte, une université (université de Cergy-Pontoise) avec la ComUE Paris Seine – lauréate d’une initiative d’excellence ISITE dans le cadre du PIA2 et aujourd’hui Grand établissement CY Cergy Paris université –, quatre écoles (ENSA-V, ENSP, ENSAPC, INP), avec l’implication de la Fondation des sciences du patrimoine – qui assure la gouvernance des activités initiés dans le cadre de l’ancien LabEx Patrima –, du ministère de la Culture et du CNRS ont décidé de s’associer pour répondre à deux constats : il n’y a pas en France de regroupement de recherche et de formation offrant une large gamme de formations avec pour ancrage commun la recherche par le projet ; il n’existe pas en France de doctorat par le projet répondant au souhait des architectes, des paysagistes, des restaurateurs, des conservateurs, des artistes, des écrivains d’internationaliser leurs carrières¹.

Lauréate de la première vague, l’École universitaire de recherche humanités, création, patrimoine (PSGS-HCH) ambitionne donc de se positionner comme l’établissement de référence en matière de formation supérieure – au niveau master et doctorat – dans les domaines de la création et du patrimoine, avec une méthodologie innovante par le projet. Par leur implication dans ce dernier, les établissements membres, déjà réputés sur leurs domaines de formation respectifs, contribuent au renforcement et au développement d’un champ d’expertise de rang international en formation et en recherche, qui devrait dynamiser l’ensemble des professionnels sur le plan national.

Imaginer une nouvelle pratique de la recherche

Les établissements membres, écoles ou université, partagent une même préoccupation : celle de développer la recherche sur leurs objets respectifs, en privilégiant des pratiques de recherche directement liées à l’activité des professionnels qu’ils forment. Dans cette perspective, l’accent mis sur la recherche par le projet constitue un marqueur fort du projet scientifique.

Cette démarche entend intégrer la pratique (artistique, de conception, de restauration, de conservation, etc.) au processus de recherche, en considérant que la production de connaissances peut – et doit – aussi s’opérer dans et par la

¹ En France, le doctorat SACRe porté par PSL ou le doctorat « Pratiques et théorie de la création artistique et littéraire » de l’université d’Aix-Marseille, associent artistes et universitaires autour d’un projet de création mais sans rien prévoir pour l’architecture, le paysage, le patrimoine. À l’international, des initiatives sur ce nouveau type de doctorat (« Florence Principles on the Doctorate in the Arts » du réseau ELIA) ou des formations doctorales existent (UQAM, RMIT Europe, SEAHA en Angleterre, NACCA à Maastricht).

pratique. En prise avec les développements théoriques et épistémologiques les plus récents du champ de la création, il est souhaité, au sein de la PSGS-HCH, de concevoir et d'opérationnaliser des stratégies de méthodologie innovante par le projet, dans lesquelles la pratique est motrice, source à la fois des questionnements et des résultats de la recherche. Il s'agit de l'inscrire dans une stratégie d'amélioration continue par la recherche, via une posture de réflexivité sur ses propres démarches, outils et logiques d'intervention. Un des objectifs est, par ce travail de mise à distance de l'exercice professionnel, de favoriser le développement d'une réflexion plus autonome et moins normative, notamment dans le cadre des disciplines liées aux métiers du patrimoine.

Il s'agit donc d'imaginer une pratique de recherche qui s'appuie sur le projet, dont le matériau est produit dans le cours du projet et par le projet. Dans un protocole plus classique, le chercheur se poserait en observateur pour analyser le processus en cours et les productions qui en résultent. La recherche par le projet propose que cet observateur devienne lui-même acteur, concepteur et porteur de la démarche qui fera l'objet de son analyse. Elle comporte donc nécessairement une dimension réflexive, qui vise à retracer ses conditions de déroulement, donc de production des matériaux de la recherche, à en identifier les effets et les limites, et à en inférer le domaine de validité de la démarche ainsi proposée, testée et analysée.

La démarche est à ce titre ambitieuse et exigeante. Au final, l'analyse porte tout autant sur ce qui est produit dans le projet que sur le processus même de cette production. Ainsi, la recherche par le projet est aussi une recherche sur le projet, bien qu'elle soit ici portée par le concepteur lui-même.

Croiser les approches disciplinaires

Parce qu'elle vise une appréhension large, aussi complète que possible, des mécanismes ou phénomènes en cause – sans néanmoins pouvoir atteindre l'exhaustivité –, la recherche par le projet mobilise une pluralité d'apports disciplinaires. La pratique engage nécessairement une pluralité de dimensions. La recherche par le projet, qui s'appuie sur elle et s'efforce d'en rendre compte, doit donc mobiliser autant de perspectives et cadres disciplinaires que cela est utile à une appréhension et à une représentation suffisamment réalistes de la complexité intrinsèque des pratiques engagées dans le projet.

Le projet scientifique ne vise pas à établir une méthodologie standardisée de la recherche par le projet, mais au contraire à spécifier, caractériser et expérimenter les différentes pratiques de recherche en lien avec le projet, en

exprimant leurs conditions de mise en œuvre et leurs intérêts respectifs. Chaque établissement, du fait de son objet de formation et de recherche (architecture, arts, patrimoine, paysage, écriture, etc.), est d'ailleurs susceptible de mettre en œuvre des stratégies de recherche adaptées à son objet et tendant à se différencier.

L'ambition de la PSGS-HCH

Pour les écoles comme pour l'université, le défi est de positionner la formation doctorale comme prolongement et enrichissement de la formation et de la pratique professionnelle. Les écoles proposent une formation de haut niveau, reconnue à l'international, mais avant tout tournée vers l'exercice professionnel. Un nombre restreint des diplômés issus de ces établissements s'engage dans une formation doctorale. L'objectif est donc de compléter et d'enrichir l'offre de formation mais également d'accroître le nombre de diplômés qui accèdent à la formation doctorale en proposant un cadre de formation adapté à leurs pratiques et préoccupations et en diffusant un modèle de formation doctorale étroitement couplé à la pratique professionnelle.

En effet, l'accès au doctorat pour les professionnels répond à un triple enjeu. Tout d'abord, la différenciation au sein des professions. Dans des métiers fortement concurrentiels, la capacité à innover, à s'adapter, à prendre du recul sur sa pratique peut et doit être un avantage. La formation doctorale, en aiguisant le sens critique et en élargissant le spectre des approches et des savoirs disponibles, permet de conforter les qualités professionnelles des diplômés. Elle devient un avantage distinctif pour les professionnels issus de nos formations. Ensuite, l'internationalisation des carrières. Le doctorat est le plus haut diplôme universitaire reconnu à l'international. De plus en plus, les parcours professionnels de nos diplômés se font pour partie au moins à l'international, et le doctorat est généralement exigé pour l'accès aux postes à responsabilités auxquels peuvent prétendre les professionnels. Enfin, la constitution d'un corps professoral formé à la recherche. Les exigences statutaires de recrutement des enseignants s'alignent progressivement sur les standards universitaires. La détention d'un doctorat devient un prérequis pour l'accès aux postes statutaires – c'est le cas pour les établissements sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Agriculture (dont l'ENSP) et dorénavant pour les écoles d'architecture ; à terme, il est probable que cela deviendra la norme pour l'ensemble des établissements sous tutelle du ministère de la Culture. Il est donc important de constituer un vivier de professionnels docteurs, susceptibles de rejoindre les équipes enseignantes des établissements.

L'excellence scientifique en formation et en recherche

L'excellence scientifique en formation et en recherche sur le patrimoine et la création va se cristalliser autour de la création d'un master 2 sur la recherche en projet, interdisciplinaire, interinstitutionnel, internationalisé et avec la création d'un doctorat de projet.

Le master 2 est en cours de création tandis que vingt-trois thèses par le projet ont d'ores et déjà été initiées depuis 2018 au sein de la PSGS-HCH. Six domaines de doctorats sont affiliés : écriture créative, architecture, paysage, arts, patrimoine (études patrimoniales)¹, patrimoine (conservation-restauration). L'EUR accompagne financièrement onze doctorants. Un appel à candidature est publié chaque année au printemps pour un démarrage de la thèse en octobre. Le dossier à présenter par le candidat est composé d'un projet de thèse et d'un portfolio. Après examen du portfolio et une première sélection, les candidats retenus en phase 2 font une présentation orale devant le jury où siègent des représentants de chaque école. Une douzaine de candidats sont recrutés chaque année. Les doctorants par le projet sont, pour l'heure, rattachés à l'école doctorale droit sciences humaines puis le seront à l'école doctorale de la *graduate school* arts et humanités (en cours de création) de CY Cergy Paris université. Le suivi de la thèse se fait obligatoirement par un co-encadrement : un professionnel et un académique habilité à diriger les recherches (HDR). Dans la mesure où le nombre d'HDR est encore très limité à cause de l'absence même de ce type de doctorat pour les architectes, paysagistes, artistes, conservateurs, restaurateurs ou écrivains, des solutions de rattachement à la *graduate school* sont possibles (enseignant chercheur étranger invité pour trois ans, convention avec rattachement, etc.).

Les disciplines représentées dans ce doctorat ont en commun le projet professionnel, qui bien que différent dans la réalisation, se retrouve dans la notion de pratique. Le doctorat par le projet s'insère dans l'exercice professionnel en prenant pour socle l'exercice de celle-ci. Il s'appuie sur le projet pour proposer, fonder, tester et vérifier des connaissances nouvelles. Il peut prendre pour objet toutes les étapes qui caractérisent et constituent l'élaboration d'un projet, qu'il soit en architecture, en paysage ou patrimonial

¹ Les domaines « études patrimoniales » et « conservation-restauration » ont été créés en 2019. Il importe de préciser que la mention « études patrimoniales » n'est pas réservée aux seuls conservateurs du patrimoine ou des bibliothèques, mais que la candidature est possible pour tous les professionnels du patrimoine (attachés, chargés d'études documentaires, ingénieurs d'études, ingénieurs des services culturels, etc.) du moment qu'ils sont titulaires d'un master. Depuis 2018, neuf thèses ont été engagées dans ces deux domaines.

(que ce soit en archives, musées, archéologie, monuments historiques, inventaire général, patrimoine immatériel), artistique, architectural ou de conservation-restauration, le commissariat d'exposition. Ce faisant, il permet de produire des savoirs sur la pratique, susceptibles d'être réinvestis dans elle.

Un des objectifs est notamment, par ce travail de mise à distance de la pratique professionnelle, de favoriser le développement d'une réflexion plus autonome et moins normative dans le cadre des disciplines liées à l'exercice patrimonial, artistique, architectural et paysager.

Pour soutenir, le doctorant doit avoir validé les évaluations des années 1 et 2 sous la forme d'un écrit permettant d'apprécier les avancées de la thèse. La soutenance a lieu devant un jury mixte (académiques et professionnels) composé de quatre membres minimum dont les co-encadrants de la thèse. L'évaluation se fait selon un triple critère : le projet professionnel, le manuscrit analytique, la soutenance et l'explication orale du projet et de la démarche. En adéquation avec le travail de thèse, des lieux de soutenance spécifiques qualifiés et qualifiants peuvent être prévus (exposition, bibliothèque, musée, jardin, etc.).

Quels projets pour les archivistes ?

S'appuyant sur les réflexions de Christine Nougaret, Patrice Marcilloux a récemment noté la « volonté affirmée par les auteurs français de toujours inscrire leur réflexion archivistique dans une démarche concrète et applicable par tous sur le terrain », ce qui en fait « une marque de fabrique de l'archivistique française »¹. Cette « fabrique de l'archivistique », fortement nourrie par l'expérience, pourrait trouver, grâce au doctorat par le projet, un débouché académique en même temps que l'occasion de bénéficier du recul que suppose la recherche.

Si on ne souhaite pas ici spéculer sur les sujets que nos collègues pourraient trouver dans leur propre vie professionnelle, qu'il nous soit permis toutefois de suggérer quelques pistes. Des premières idées nous viennent en découvrant les

¹ MARCILLOUX (Patrice), « L'archivistique française produit-elle des normes ? », dans CORNU (Marie), NOUGARET (Christine), POTIN (Yann), RICARD (Bruno) et WAGENER (Noé) (dir.), *1979, genèse d'une loi sur les archives*, La Documentation française, 2019, p. 105.

sujets de thèse retenus lors de l'appel à projets 2019¹. Florent Molle, conservateur au musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, a proposé d'étudier l'exposition qu'il prépare sur l'histoire et les mémoires de la lutte contre le sida, en s'attachant notamment à la nouveauté attachée à la préparation de l'exposition en elle-même². À partir d'un « travail d'enquête-collecte », l'association d'universitaires, professionnels de musées, particuliers concernés à un titre ou à un autre par la maladie, permet de « co-construire de nouvelles connaissances qui pourront être transmises dans une muséographie collective » ; le projet de recherche est ainsi centré tant sur la préparation et la mise en œuvre de l'exposition que sur son questionnement critique. Dans le domaine de la conservation-restauration, Grazia Nicosia, conservatrice-restauratrice au service de conservation préventive au musée du Louvre, s'attache à analyser le suivi de l'état et l'entretien des collections permanentes du musée. Elle souhaite non seulement prendre en compte le fait que la collection du Louvre est hors norme tant typologiquement que quantitativement, mais aussi s'intéresser aux modifications induites par l'usage des outils numériques dans le rapport que les conservateurs-restaurateurs entretiennent avec les œuvres et dans la mise en forme que prennent les documents qu'ils finalisent³. Enfin, Christophe Tuffery, ingénieur technique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), souhaite centrer sa recherche sur l'enregistrement des données archéologiques collectées par l'INRAP et leur publication sur le Web sémantique⁴. Il propose notamment d'étudier les effets des usages du numérique pour la production des travaux de recherche et la diffusion de leurs résultats. Notant que les outils numériques dont disposent aujourd'hui les archéologues permettent de

¹ Les auteurs remercient Mme Nicosia et MM. Molle et Tuffery pour les avoir autorisés à utiliser leurs dossiers de candidature.

² MOLLE (Florent), *Exposer l'histoire sociale du VIH-sida*, doctorat sur projet, mention « Études patrimoniales », 2018 [www.inp.fr/Recherche-colloques-et-editions/Recherche/Ecole-Universitaire-de-Recherche-Humanites-creation-et-patrimoine/Doctorants-de-l-EUR/Florent-MOLLE].

³ NICOSIA (Grazia), *Suivi de l'état et entretien des collections permanentes du musée du Louvre : enjeux et perspectives à l'heure des humanités numériques*, doctorat sur projet, mention « Conservation-restauration du patrimoine », 2018 [www.inp.fr/Recherche-colloques-et-editions/Recherche/Ecole-Universitaire-de-Recherche-Humanites-creation-et-patrimoine/Doctorants-de-l-EUR/Grazia-NICOSIA].

⁴ TUFFERY (Christophe), *Ce que le numérique fait à l'archéologie et aux archéologues*, doctorat sur projet, mention « Études patrimoniales », 2019 [www.inp.fr/Recherche-colloques-et-editions/Recherche/Ecole-Universitaire-de-Recherche-Humanites-creation-et-patrimoine/Doctorants-de-l-EUR/Christophe-TUFFERY].

« donner à voir plus et mieux », il s'interroge sur les « nouveaux domaines d'invisibilité de certains des savoirs et savoir-faire des archéologues, parce qu'ils échappent aux formalismes des techniques numériques ».

Il nous semble que les questions que posent les trois doctorants pourraient être transposées sans trop de peine aux champs archivistiques. Les archivistes exposent, conservent et décrivent leurs archives tout comme les professionnels de musée et les archéologues le font dans leur propre domaine. Au-delà du constat de cette analogie, au demeurant très encourageante, il est intéressant de noter que tous trois ont choisi d'interroger leurs pratiques au prisme des changements de paradigme qui entraînent leur transformation rapide. Grazia Nicosia et Christophe Tuffery, en particulier, ont bâti leur recherche autour de l'irruption du numérique dans leur discipline. Dans le domaine des archives, ce parti pris serait certainement fort pertinent. D'une part, les archivistes ont depuis longtemps adopté ou, pour être plus exact, façonné leur travail descriptif via les outils numériques. À la suite de Christophe Tuffery, pourquoi ne pas examiner en quoi la structuration de l'information par le langage XML affecte le processus de description, de connaissance, de mise en commun et, enfin, de restitution au public ? D'autre part, la production documentaire est largement devenue numérique pour partie « nativement numérique ». La bureautique, mais aussi les messageries, les applications ne remplacent pas seulement la production papier ancienne : répondant à de nouveaux usages, elles créent en elles-mêmes de nouvelles typologies et posent des questions archivistiques par définition neuves. Sans conteste s'est ouvert un champ à défricher : que devient la description à l'heure des versements numériques ? Comment procéder à l'archivage des applications dont la gestion et la maintenance sont assurées au niveau central de l'État, par exemple par un grand département ministériel, mais dont l'alimentation se fait au niveau local, soit en administration déconcentrée, soit, même, en collectivité ou par de simples particuliers ? Comment penser l'archivage des messageries, qui ne sont ni un substitut du téléphone ni la suite du courrier papier, mais qui le sont un peu néanmoins, et qui sont surtout tout autre chose ?

Cela étant, si la confrontation avec la nouveauté paraît prometteuse, il ne nous semble pas qu'il s'agisse de la seule voie possible. Tous les champs de travail des archivistes sont, de fait, propices au doctorat par le projet, et cela d'autant plus que l'archivistique française est en lien permanent avec le terrain. Quelques exemples permettront d'éclairer ce propos : si, aux yeux de la loi, tout est archive, puisque l'archive naît de l'activité, l'archive ne devient définitive qu'au terme d'un processus souvent assez long. Quel est ce processus ? Quel est le rôle de l'archiviste dans ce processus ? Comment naît

l'archive définitive ? Ce ne sont là que quelques questions. Mises au regard d'expériences particulières, telles un déménagement – quel archiviste n'a pas été sollicité dans le cadre d'un déménagement ? – ou une collecte urgente à la suite d'une fin de fonctions ou d'un décès, elles pourraient sans aucun doute donner lieu à des recherches passionnantes. Sans parler du classement, exercice considéré à la fois comme canonique et fondateur, rite de passage obligatoire pour devenir archiviste, puis, bien souvent, refuge de scientificité dans une pratique professionnelle vécue comme assaillie de toutes parts par les tâches administratives. Ce travail savant souvent mené au long cours, sur plusieurs années, qui nécessite des recherches documentaires, oblige à formuler des hypothèses et à les tester, passe par des phases de doutes et d'exaltation, croise activité intellectuelle et travail manuel, pourrait constituer, à n'en point douter, un fort beau et riche terrain d'application pour un doctorat par le projet.

Conclusions

Quelles que soient les disciplines concernées, le doctorat par le projet est aujourd'hui en France une approche jeune, neuve, encore expérimentale. Au sein de ce dispositif, la création d'une mention nouvelle, spécifiquement dédiée aux études patrimoniales, est également une innovation prometteuse. Au-delà même de la question du développement de la science archivistique, nous pensons que ce domaine et cette approche sont une chance pour tous les professionnels du patrimoine, une possibilité de faire progresser la recherche scientifique tout en tirant parti de l'expérience professionnelle et en valorisant l'une et l'autre sur le plan académique.

Pour l'archivistique en elle-même, nous pensons que cette opportunité nouvelle rend possible un rapprochement efficace entre une pratique riche d'expérience et un besoin de structuration de la réflexion selon les méthodes et les codes propres au monde académique. En d'autres termes, le doctorat par le projet serait en ce cas un autre moyen de poursuivre le débat, jamais clos, sur le statut scientifique de l'archivistique¹, en promouvant une archivistique critique, non prescriptive et non normative, mais en prise directe avec la situation d'archiviste.

¹ HOTTIN (Christian), « L'archivistique est-elle une science ? », *Labyrinthe*, n° 16, 2003 [journals.openedition.org/labyrinthe/323].

Pour autant, nous n'envisageons pas cette voie comme exclusive des autres, et, en l'occurrence, il s'agit bien moins de poser une concurrence des approches que de promouvoir une convergence des dynamiques. L'existence d'un doctorat en archivistique, fortement relié au développement des problématiques de l'archivistique sociale, est un acquis fondamental, qui est intervenu bien trop tardivement, alors que le rayonnement de l'archivistique française, fondée sur la pratique et visant principalement à son amélioration, avait quelque peu pâli au cours des dernières décennies. Le désintérêt de l'administration des archives pour la promotion d'une recherche fondamentale en archivistique mérite d'être largement questionné. Il nous apparaît que la complémentarité entre les deux dispositifs, doctorat académique et doctorat par le projet, est évidente, et qu'elle devrait être renforcée par une vive promotion du doctorat sur travaux – toujours en archivistique – afin de permettre la capitalisation et la synthèse des réflexions menées au long cours, à travers de nombreux articles, par bien des professionnels, au cours de leur carrière.

S'agissant du doctorat par le projet en archivistique, nous pensons que ses acquis peuvent être doubles : d'une part insérer la pratique dans la recherche, d'autre part transformer la pratique par la recherche. Dans un cas comme dans l'autre, la démarche conduite favorisera la dissociation de l'archivistique de l'histoire, dissociation depuis longtemps établie, mais toujours ambiguë dès qu'est posée la question de la relation des pratiques à la science.

Christian HOTTIN

Directeur des études

Institut national du patrimoine

Membre associé du IIAC (équipe LAHIC)

christian.hottin@inp.fr

Françoise JANIN

Cheffe du bureau des missions et de la coordination interministérielle

Service interministériel des Archives de France

francoise.janin@culture.gouv.fr

Christelle VENTURA

Directrice exécutive

École universitaire de recherche « Humanités, création, patrimoine »

christelle.ventura@u-cergy.fr

Le doctorat par le projet en études patrimoniales : un nouveau terrain pour la recherche en archivistique ?

En 2018 a été créé au sein de l'École universitaire de recherche humanités, création, patrimoine (PSGS-HCH) un doctorat par le projet qui comporte notamment un domaine en études patrimoniales. Partant d'une mise en perspective de l'histoire de l'archivistique en France, notamment dans ses rapports à la science historique, et après avoir exposé le dispositif du doctorat par le projet, nous nous proposons d'envisager ici les possibles applications de cette nouvelle forme de recherche à la pratique archivistique. Le doctorat par le projet est tout à la fois ancré dans la pratique – professionnelle, en l'occurrence – et centré sur une approche réflexive de cette pratique. Il vise à produire des connaissances grâce à un aller-retour constant entre pratique et réflexion. Depuis 2018, neuf thèses en études patrimoniales ou conservation-restauration du patrimoine ont été engagées, notamment dans les domaines des musées ou de l'archéologie. À partir de différents exemples sont ici explorées les possibilités d'application de cette méthode dans le contexte du métier d'archiviste.